

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le 19/11/2020

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

ID : 095-219504800-20201029-DEC2020532-CC

Affiché le 30/10/2020

ID : 095-219504800-20201029-DEC202053-CC

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM**



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

DECISION DU MAIRE

N° 2020/53

Avenant de prorogation des emprunts relais auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/41 du 17/07/2020 donnant délégation du conseil au maire de Parmain et à son premier adjoint,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de proroger les emprunts relais contractés en novembre 2018 pour un montant total de 1 000 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France (Centre d'Affaires Collectivités du Val d'Oise Cap Cergy- EDS 781 35 Boulevard du Port 95000 CERGY),

DECIDE

ARTICLE 1 : De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France un avenant de prorogation des deux contrats de prêt d'un montant total de 1 000 000,00 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1	: N° A7518106
Montant	: 500 000,00 euros
Durée d'amortissement	: 1 an
Taux fixe	: 0.30 %
Amortissement du capital	: In fine
Périodicité des échéances d'intérêts	: Trimestrielle
Base de calcul	: Exact/360
Frais de dossier	: 500,00 €
Remboursement anticipé	: à chaque échéance, sans indemnité

Ligne du Prêt 2	: N°A7518107
Montant	: 500 000,00 euros
Durée d'amortissement	: 1 an
Taux fixe	: 0.30 %
Amortissement du capital	: In fine
Périodicité des échéances d'intérêts	: Trimestrielle
Base de calcul	: Exact/360
Frais de dossier	: 500,00 €
Remboursement anticipé	: à chaque échéance, sans indemnité

.../...

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le 19/11/2020

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

ID : 095-219504800-20201029-DEC2020532-CC

Affiché le 30/10/2020

ID : 095-219504800-20201029-DEC202053-CC

ARTICLE 2 : De signer seul l'avenant de prorogation des contrats de prêt cités à l'article 1 réglant les conditions de ces contrats.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 29 octobre 2020



Loïc TAILLANter,

Maire de PARMAIN



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

AVENANT N°1
AU CONTRAT PRÊT RELAIS A TAUX FIXE
N° A7518107

Entre les soussignés :

La CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE - 26/28, rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 Paris Cedex 13 – Banque Coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 Euros - Siège social sis 19 rue du Louvre - 75001 PARIS - R.C.S. PARIS 382 900 942 – Intermédiaire d'Assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 005 200

Représentée par Yann SURTEL, Responsable de Service

de la Direction Crédits BDR & PRO

ci-après dénommée : « la Caisse d'Épargne »

d'une part,

Et :

La Commune de PARMAIN (95620)

représenté par **Monsieur Loïc TAILLANTER** agissant en sa qualité de Maire de la Commune

ci-après dénommé : « L'Emprunteur »

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

- Vu le contrat de prêt relais à taux fixe n°A7518107, d'un nominal de €. 500 000,00, d'une durée de 1 an, sur taux fixe 0,20%, régularisé en date du 19/11/2018.

- Attendu que le contrat prévoyait une date d'échéance au 30/11/2020.

Ceci rappelé, il est convenu ce qui suit :

A la demande de l'Emprunteur, et après accord du Comité de la CAISSE D'ÉPARGNE en date du 02/11/2020, il est procédé aux modifications suivantes intervenant dès régularisation des présentes et après paiement de l'échéance en intérêts du 30/11/2020, pour un montant de 255,56 euros :

- **Prorogation de 1 an de la date d'échéance du prêt, soit jusqu'au 30/11/2021 ;**

- **Modification du taux du prêt au taux fixe 0,30 %.**



CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE

Frais d'avenant

Des frais d'avenant d'un montant de **€ 500,00 (cinq cent euros)** sont à la charge de l'emprunteur et restent définitivement acquis à la Caisse d'Épargne.

Ces frais seront payables par procédure de débit d'office auprès du comptable domiciliataire de l'Emprunteur dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de paiement, dès l'acceptation du présent avenant par l'emprunteur.

Taux Effectif Global

En outre, à titre d'illustration, le Taux Effectif Global est de 0,40 % l'an, pour la durée résiduelle, soit un taux de période de 0,10 % pour une période trimestrielle, dans l'hypothèse d'un taux fixe de 0,30% l'an.

Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat et plus généralement de notre relation, le Prêteur recueille et traite des données à caractère personnel concernant l'Emprunteur et les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation.

Les informations expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans la Notice d'information du Prêteur sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur le site internet du Prêteur <https://www.caisse-epargne.fr/protection-donnees-personnelles> ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

Le Prêteur communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

L'Emprunteur reconnaît avoir pris connaissance, lu et compris la notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Il n'est apporté aucune autre modification aux conditions et stipulations du contrat d'origine, lesquelles conservent leur plein effet, sans novation, ni dérogation, les parties voulant que le présent acte forme un tout avec celui précédemment signé.

Cet avenant est valable 30 jours à compter de sa date d'édition.

Les conditions de cet avenant deviendront caduques si l'Emprunteur ou la(les) caution(s) éventuelle(s) répond(ent) postérieurement à ce délai de 30 jours.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE

A Paris, le 16/11/2020
Pour la Caisse d'Épargne



A Parmain, le 18/11/2020
Pour l'Emprunteur
(Nom et qualité du signataire,
cachet et signature)



Loïc THILLANTER,
Maire de Parmain

Tableau d'amortissement par date de flux

Date d'impression : 06/11/2020 13:15:06

Commentaires :

CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANC
19 RUE DU LOUVRE
75036 - PARIS CEDEX 01
FRANCE

Tableau d'amortissement par date de flux

Instrument		Prêts									
Entité de Gestion		BDR - CEIDF									
Dossier		A7518107 - TAUX FIXE PARMAIN d'un montant de 500 000.00 EUR du 24/10/2018 au 30/11/2021									
Client		Ref. Synchro : Z421242 CE0072464949 - COMMUNE DE PARMAIN									
Date	Déblocage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux		
22/11/2018	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	0,000000000		
30/11/2018	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,000000000		
28/02/2019	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00	500 000,00	0,200000000		
30/05/2019	0,00	0,00	252,78	0,00	0,00	0,00	252,78	500 000,00	0,200000000		
30/08/2019	0,00	0,00	255,56	0,00	0,00	0,00	255,56	500 000,00	0,200000000		
30/11/2019	0,00	0,00	255,56	0,00	0,00	0,00	255,56	500 000,00	0,200000000		
29/02/2020	0,00	0,00	252,78	0,00	0,00	0,00	252,78	500 000,00	0,200000000		
30/05/2020	0,00	0,00	252,78	0,00	0,00	0,00	252,78	500 000,00	0,200000000		
30/08/2020	0,00	0,00	255,56	0,00	0,00	0,00	255,56	500 000,00	0,200000000		
30/11/2020	0,00	0,00	255,56	0,00	0,00	0,00	255,56	500 000,00	0,200000000		
28/02/2021	0,00	0,00	375,00	0,00	0,00	0,00	375,00	500 000,00	0,200000000		
30/05/2021	0,00	0,00	379,17	0,00	0,00	0,00	379,17	500 000,00	0,300000000		
30/08/2021	0,00	0,00	383,33	0,00	0,00	0,00	383,33	500 000,00	0,300000000		
30/11/2021	0,00	500 000,00	383,33	0,00	0,00	0,00	500 383,33	500 000,00	0,300000000		
Total	500 000,00	500 000,00	3 551,41	0,00	500,00	0,00	504 051,41	504 051,41			

Ce document ne constitue pas une facture

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le 19/11/2020



ID : 095-219504800-20201029-DEC2020532-CC